PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13/01/2025

Date de convocation : 07/01/2025	Conseillers en exercice : 13
	Conseillers présents : 11

<u>Présents</u>: VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, DUBOIS ARNAUD, LOPEZ MAGALI, VERGNOLLE NATHALIE, ROULLAND MARIE-CLAUDE, SCANDELLA ERIC, TEILLAC GERARD

Absents: LEBLATIER DIDIER, VAN DEN OSTENDE PASCALE

Mme VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

- Adoption du PV de la séance précédente
- Point comptabilité
- Décision Modificative du budget aire de camping-car
- Renouvellement de la convention avec le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) pour le contrôle des Points d'eau incendie
- Point sur les installations défense incendie
- Divers : Point sur la comptabilité Point « Village d'avenir » Manifestation « Ville à joie » Bicentenaire de la fusion des 2 communes Carlucet et Saint-Crépin - Préparation des vœux de la municipalité - Cabane de chasse

Adoption du Procès-verbal (PV) de la séance du 09/12/2024

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le PV de la dernière réunion du conseil.

Aucune observation n'est relevée. Le PV est adopté à l'unanimité.

<u>Délibérations adoptées</u>

➤ N°2025-01-01: DM 01-2024 BUDGET AIRE DE CAMPING-CAR: crédits insuffisants 66111

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants
- décide de modifier l'inscription comme suit

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT® / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
INTITULES DES COMPTES	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Fournitures non stockables (eau, énergie	6061(011)	32,00		
Intérêts réglés à l'échéance			66111(66)	32,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		32,00		32,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme, à Saint-Crépin et Carlucet le : 16/01/2025 Rendu exécutoire :

La secrétaire de séance VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE

Par dépôt en Préfecture le : 16/01/2025 Et par publication le : 16/01/2025 Le Maire, Alain Vilatte

N° 2025-01-02 – convention SDIS – contrôle périodique des points d'eau incendie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS 24) propose une convention pour le contrôle technique des appareils de lutte contre l'incendie sous pression. Il rappelle que la commune est responsable du bon état de fonctionnement des points d'eau concourant à la défense incendie.

Ces services feront l'objet d'une facturation à la commune à hauteur de :

30 €/ point d'eau sous pression pour le contrôle technique des points d'eau sous pression

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- ➤ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS 24 pour le contrôle technique des points d'eau incendie sous pression
- > Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme, à Saint-Crépin et Carlucet le : 16/01/2025 Rendu exécutoire :

La secrétaire de séance VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE

Par dépôt en Préfecture le : 16/01/2025 Et par publication le : 16/01/2025

Le Maire, Alain Vilatte

Point sur les réserves incendie :

Une rencontre est prévue avec les pompiers pour la mise en place de nouveaux points de défense : Vieux Saint-Crépin – Le Mascolet – La Bôle – Les Roumevies.

DIVERS

> Point sur la comptabilité

Point « Village d'avenir » :

Une convention d'accompagnement a été signée.

Manifestation « Ville à joie » :

Une journée d'animation et de présentation des services, des associations et des commerces est prévue le vendredi 25 avril 2025 au foyer rural, en fin de journée.

Bicentenaire de la fusion des 2 communes Carlucet et Saint-Crépin :

Une cérémonie anniversaire est prévue le samedi 30 août 2025.

Préparation des vœux de la municipalité du 17/01/2025

Cabane de chasse :

Suite à l'incendie de la cabane des chasseurs au lieu-dit le Planton du Cazal, l'amicale des chasseurs a demandé à la mairie un lieu couvert, à savoir : soit la grange du Poujol, soit l'entrée du foyer rural. Le conseil municipal décide qu'aucun des 2 lieux n'est adapté à l'accueil des chasseurs. Entre temps, une solution a été trouvée en entente avec l'Héli club.